



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 FEVRIER 2025 – 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30 janvier 2025

**Quorum :** 8

**Présents :** M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme Noémie VILLARD  
Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA.

**Secrétaire de séance :** Mme Noémie VILLARD

**Absents excusés :** Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 9 janvier 2025
- Adhésion à l'agence technique du Département du Rhône
- Point sur l'aménagement du cœur de village
- Point sur le projet de city stade
- Convention à passer avec la CCMDL pour la mise en place d'un compost collectif
- Point sur le nouveau commerce
- Demandes diverses de subventions
- Retour sur le sondage « installation d'un distributeur à pizza »
- Préparation de l'inauguration de l'église
- Questions diverses
  - Retour sur octobre rose
  - Divers

---

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2025**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal de décembre. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DU RHONE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a la possibilité d'adhérer à l'agence technique du Département du Rhône pour un coût de 1€ par habitant soit 858€.

Cette adhésion peut permettre à la commune d'avoir des conseils gratuits dans la limite de 12 jours par an et une réduction de 25% d'AMO dans les domaines suivants :

- Voirie et aménagement paysagés
- Assainissement

Cédric FONT explique qu'il serait bien de les faire travailler sur les entrées de village du côté de la chapelle sur coise et d'Yzeron afin d'imaginer un aménagement pour sécuriser le secteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'agence technique du département.

### **POINT SUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE**

Les travaux commencent le 10 mars. Ils débuteront par l'aménagement du lotissement. Un parking provisoire sera aménagé en dessous du lotissement pour les riverains. Cette phase durera 2 mois et demi.

La deuxième phase qui consiste à l'aménagement de la place en dessous de l'église enchainera pour une durée également de 2 mois et demi.

#### **PROJET DE CITY STADE**

Les élus présents lors de la réunion avec le maître d'œuvre OXYRIA ont demandé d'étudier une option avec une tyrolienne, et une option avec « une araignée » et une table de ping-pong pour la 1<sup>ère</sup> plateforme. Certains élus demandent si d'autres jeux peuvent être imaginés à la place de l'araignée. A voir les coûts et les idées proposées.

Sur la 2<sup>ème</sup> plateforme est prévu le city-stade avec un terrain de basket 3x3 et une piste d'athlétisme.

La voirie d'accès sera suffisamment large pour permettre des stationnements le long, mais restera sans issue afin de privilégier une circulation piétonne.

Le budget total du projet est estimé à 162 440€ HT.

Le city stade uniquement est estimé à 66 660€ HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'agence nationale du sport pour l'aménagement du city stade uniquement. Les critères demandés sont de réserver des créneaux pour l'école. Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour le reste Monsieur le Maire annonce rechercher d'autres subventions avant le lancement du projet.

#### **CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPOST COLLECTIF**

Noémie VILLARD explique avoir rencontré Mme CHOLLET de la CCMDL pour choisir un emplacement pour la mise en place d'un composteur collectif. L'emplacement choisi se situe en dessous de l'église les bacs à composts seront installés quand les travaux d'aménagements de la place seront terminés. Ces bacs sont entièrement financés par la CCMDL. Il convient donc de signer une convention avec la CCMDL pour fixer les conditions d'utilisation. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **POINT SUR LE NOUVEAU COMMERCE**

Monsieur le Maire a reçu une demande d'une esthéticienne qui souhaiterait s'installer sur la moitié du local. Monsieur le Maire propose de demander à Style Maitrise d'étudier une solution pour créer 2 locaux distincts. Le conseil est d'accord pour réaliser cette étude.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues en mairie :

- BULH : 6 enfants duernois : le conseil accorde 40€ par enfant soit 240€
- Ciné des Monts : le conseil accorde 0,65€/habitant soit 565€
- Association Roannaise pour l'apprentissage : refusée
- MFR Anse : refusée

#### **SONDAGE DISTRIBUTEUR A PIZZA**

Suite au sondage paru dans l'écho des courtines et sur panneau pocket, la commune a reçu 63% de réponse contre et 37% pour la mise en place d'un distributeur à pizza.

Monsieur le Maire fait part également des « mots » reçues concernant ce sondage.

Le conseil décide de suivre l'avis des duernois exprimés à travers ce sondage, de ne pas donner suite à cette demande.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part au conseil du lancement du projet de baignade naturelle à Hurongues par la CCMDL
- L'inauguration de l'église aura lieu le 23/03
- Marie Dominique CHEVRON fait un rapport d'octobre rose sur le canton. Elle avait déposé des tirelires dans les commerces et lors de la marche des chevreuils. 13 400€ ont été récoltés sur tout le secteur.
- Marie Dominique CHEVRON s'est renseigné auprès d'ENEDIS pour faire peindre le transformateur électrique à l'entrée du village (route de Ste Foy). ENEDIS participe à hauteur de 500€. Elle va voir à combien serait estimé cette peinture.
- Marie-Thérèse FAYOLLE explique avoir assisté à une présentation avec les agents technique pour une machine de marquage au sol. C'est un matériel très minutieux à entretenir et il n'est pas préférable de l'acheter en commun avec plusieurs communes. Actuellement, la commune fait faire les marquages par une entreprise.

Il faut voir en combien de temps elle serait rentabilisée pour voir si c'est utile d'en acheter une.

- Marie-Thérèse FAYOLLE annonce qu'actuellement 6 personnes sont entrées à la collocation de Solidair'Aidants et qu'une autre personne devrait arriver en mars.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 13 mars 2025.

Fin de séance à 22h20  
Affiché en mairie le 13/03/2025

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**